

# Ces perturbateurs ne sont pas mis en examen, contrairement à moi !



Je ne dirai pas « dans quel monde nous vivons », mais dans « quel pays nous vivons » car, dans d'autres pays cela ne se passerait pas de la même manière, puisqu'il n'existe pas une justice à « deux visages ».

Un journaliste, Taha Bouhafs, indique sur son tweet : « 21 h, je suis actuellement au théâtre des Bouffes du Nord (métro de La Chapelle) 3 rangées derrière le président de la République, Emmanuel Macron. »

Suite à ce tweet, des manifestants sont arrivés et une mini émeute s'est produite et ces manifestants ont dû être expulsés manu militari.

**Aucune mise en examen pour ce journaliste.**

Des membres de la CGT Énergie du Val-de-Marne privent 30 000 habitants de courant électrique et notamment Rungis et toute sa chaîne alimentaire, ainsi qu'un site classé « Seveso », avec tous les risques que cela comporte.

Cette action a été revendiquée par Franck Jouanno et cela a été considéré comme un acte de malveillance avéré par EnedisS, qui, peut-être, portera plainte.

**Aucune mise en examen pour ces perturbateurs.**

Une adolescente est menacée de mort par des milliers d'individus « pour avoir insulté l'islam » et un membre du CFCM, Abdallah Zekri, qui dirige l'observatoire national contre l'islamophobie, se permet de déclarer : « Je dis que cette fille, elle sait très bien ce qu'elle fait. Qui sème le vent récolte la tempête. Cette fille elle sait ce qu'elle a dit. Elle a pris ses responsabilités. Maintenant, elle assume les conséquences de ce qu'elle dit. Les propos qu'elle a tenus, je ne peux pas les accepter. »

Quelles sont les conséquences que cette jeune fille de 16 ans devra assumer ? Des agressions violentes et, pourquoi pas, être violée ou assassinée ? Est-ce cela qu'a voulu exprimer ce responsable du CFCM ?

**Aucune mise en examen pour de tels propos incitant à la vengeance.**

Tous ces individus n'ont pas été mis en examen pour leurs actes et leurs dires, combien plus répréhensibles que le mien, si tant est qu'il le soit ! Car je rappelle que moi, à l'âge de 88 ans, j'ai été mis en examen pour la première fois de ma vie !

<https://ripostelaique.com/journaliste-depuis-1959-je-suis-mis-en-examen-a-88-ans-une-premiere.html>

Maître Jean-Yves Leborgne, lors de son remarquable débat avec Éric Zemmour, a précisé la droiture de la justice française. En est-il réellement conscient ? Que pense-t-il de ma mise en examen pour avoir publié un article, repris sur des médias nationaux, comme La Dépêche du Midi ou Valeurs Actuelles, et bien d'autres, sans nommer les intéressés ?

Ne peut-on considérer qu'il s'agit là d'une « mise en examen » abusive car injustifiée ? Une sorte d'abus de pouvoir de ce magistrat du TGI de Toulouse ?

Je souhaiterais savoir ce que pourrait en penser la ministre de la Justice, Nicole Belloubet ?

Il me semble qu'un rappel à la loi s'imposerait, non ?

**Manuel Gomez**